

## **PROCES – VERBAL de la SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018 à 17 H 15**

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 2<sup>ème</sup> séance ordinaire de l'année scolaire sous la présidence de Mme Dubord, principale du collège. Après un mot d'accueil et quelques explications sur le déroulement des séances et la nécessité d'un quorum réglementaire, Madame la Principale fait circuler la feuille d'émargement.

Absents excusés : Mme Bonaldo, M Peyrusse  
Absents excusés remplacés : Mme Maris par M Breuil  
Personne invitée :

Mme la Principale propose Mme Bidan, CPE, comme secrétaire de séance et propose que chaque collège (à l'exception de celui des élèves) puisse assurer le secrétariat de séance à tour de rôle.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance et de cette modalité.  
Le quorum étant atteint (22 présents), la séance est ouverte à 17 H 23

### **I. Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'établissement**

#### **1. Approbation du présent ordre du jour**

Madame la Principale fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour  
**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

#### **2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2018**

Madame la Principale fait un rappel des principaux points qui étaient mis à l'ordre du jour. Le procès verbal et les pièces jointes ont été envoyés à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance

**Approbation à l'unanimité .**

#### **3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Selon l'article R 421-20 du décret 2010-99 du 27 janvier 2010, le Conseil d'Administration adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur a été envoyé à tous les membres

**Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.**

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

#### **4. Installation des instances**

##### Conseil d'Administration

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 12 octobre 2018.

##### Représentants des parents d'élèves :

♦ **Composition :** Madame La Principale rappelle la composition du Conseil d'Administration pour un établissement de moins de 600 élèves à savoir : 24 membres

Mme La Principale communique les résultats des élections des parents, le pourcentage de familles qui a voté.

Rappel :

En 2012 : 975 inscrits, 345 votants soit 35.88% ; 343 suffrages exprimés ; 2 blancs ou nuls

En 2013 : 966 inscrits, 352 votants soit 36.40%, 321 suffrages exprimés 31 blancs ou nuls

En 2014 : 976 inscrits 419 votants soit 42.93%

En 2015 : 947 inscrits 447 votants soit 47.20 % 389 suffrages exprimés 58 blancs ou nuls

En 2016 : 877 inscrits 436 votants soit 49.71 % 387 suffrages exprimés 49 blancs ou nuls

En 2017 : 849 inscrits 361 votants : 42.52% 302 suffrages exprimés 59 blancs ou nuls

En 2018 : 830 inscrits 426 votants :51.33% 366 suffrages exprimés 60 blancs ou nuls

Une seule liste de parents, 6 sièges à pourvoir, sont déclarés élus

Sont déclarés élus : Mme Actry

Mme Alary

Mme Catanese

Mme Billot

Mme El Bouamri

M Parra

Suppléants :

Mme Bruchet

Mme Delas

Mme Larroux

Mme Mouledous

Mme Warrington

M Clergues

##### Représentants du personnel enseignant et d'éducation et de documentation

Rappel

En 2012 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 57 inscrits ; 34 votants (59%) ; 100% suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 63 inscrits ; 45 votants (71.40%), 2 blancs et nuls

En 2014 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 64 inscrits ; 39 votants (60.93%),

En 2015 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir 64 inscrits ; 47 votants (73.44 %) 46 suffrages exprimés 1 nul

En 2016 : 62 inscrits 43 votants (69.35%) 39 suffrages exprimés 4 blancs ou nuls

En 2017 : 62 inscrits 39 votants (62.90%) 38 suffrages exprimés 1 blanc ou nul

En 2018 : 64 inscrits 43 votants (67.19%) 41 suffrages exprimés 2 blancs ou nuls

Sont déclarés élus :

Titulaires

Mme Vergez

M Delemasure

Mme Maris

M Vincent

M Bouhours

Mme Arpajou

Suppléants :

Mme Decaestecker  
M Le Goanvic  
M Breuil  
Mme Pujol  
M Chambon  
Mme Larroche

**Représentants des personnels : ATOSS**

1 seule liste, 2 sièges à pourvoir.

En 2012 : 1 liste, 2 sièges, 28 inscrits, 27 votants (96%), 100 % suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 2 sièges, 29 inscrits, 26 votants (89.70%), 100 % suffrages exprimés

En 2014 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 27 inscrits, 24 votants, 89%

En 2015 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 22 votants soit 88% 21 suffrages exprimés, 1 nul

En 2016 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 23 votants soit 92 % 23 suffrages exprimés,

En 2017 : 1 liste 2 sièges à pourvoir 21 inscrits 21 votants (100%) 21 suffrages exprimés

En 2018 : 1 liste 2 sièges à pourvoir 27 inscrits 26 votants ( 96.30%) 0 blancs ou nuls

Sont déclarés élus : Titulaires : M Renaud  
M Claude

Suppléants : Mme Bouchet  
Mme Guignard

**Représentants des élèves :**

Ils sont élus par les délégués de classe :

Inscrits : 36 élèves votants : 33 soit 91.66 % 2 sièges à pourvoir

Sont déclarés élus : Titulaires : Patxi Esquiro Roberto Marinhos Oliveira  
Suppléants: Jules Clergue Mathieu Maumus

D'autre part, des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ont élu des éco-délégués : les réunions auront lieu les vendredis entre 13h et 14h : des actions concrètes vont être mises en œuvre grâce au concours des professeurs (hôtel à insectes, coin nature ...)

**•Rôle du CA**

Le rôle du CA est donné par les articles 16 et 17 du décret du 30.08.1985 modifié par le décret du 31 10 1990 et les articles du décret 91.173 du 18 février 1991, du décret 2005-1145 du 9 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, du décret du 27 juillet 2013

*Rôle du CA : dans le cadre de l'autonomie des EPLE article R.421-2: organisation en classes et groupes et répartition des élèves, emploi des DGH, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation, mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, du règlement intérieur (BO 2000 modifié par le décret n° 2011-728 du 24 juin 2011 et modifié en juillet 2014), conduite du dialogue avec les parents d'élèves, adoption du budget et du compte financier, passation de conventions, donne son accord sur le programme de l'association sportive, soumet le programme d'actions et son bilan dans le cadre du conseil école-collège.*

*Acceptation de dons et legs et son règlement intérieur.*

Le Conseil d'Administration ayant été mis en place, son premier acte est de mettre en place la Commission Permanente, le Conseil de Discipline, le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté, et la commission éducative.

## **COMMISSION PERMANENTE**

Composition définie par l'article 26 du décret 85/924 du 30 août 1985 modifié par décret 1145 du 11 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010 : article R421-36

Composition : 12 membres issus des titulaires et des suppléants.

Elle est chargée d'examiner toute question soumise au Conseil d'administration

- 3 membres de droit : I. Dubord, Principale  
M Abidi Principale Adjointe  
MF Mailhac, adjointe gestionnaire
- 1 représentant de la collectivité de rattachement : Mme Toison
- 4 représentants élus des personnels :

3 enseignants et éducation :

Titulaires : M Bouhours, M Breuil, Mme Maris

suppléants : Mme Arpajou, M Delemasure, Mme Decaestecker

1 ATOSS: M Renaud Didier (suppléant M Gilles Claude)

1 élève : Roberto Marinhos Oliveira (suppléant : Patxi Esquiro )

3 parents :

Titulaires : Mmes Actry, Billot, El Bouamri

suppléants : Mmes Bruchet, Larroux, Alary

## **CONSEIL DE DISCIPLINE**

Sa composition a été modifiée par le décret 2004-412 du 10 mai 2004. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, article R 511-20. Il comprend 14 membres

Le Conseil de Discipline est saisi par le Chef d'établissement. En règle générale, il se réunit dans l'établissement. Toutefois, Mme la Principale signale qu'en fonction de la gravité de la situation et des risques de répercussion sur la sécurité de l'établissement, le chef d'établissement peut le délocaliser et/ou saisir le Conseil de Discipline départemental.

- Membres de droit : Mme Dubord, Principale  
Mme Abidi , Principale Adjointe  
Mme Bidan, C.P.E.  
Mme Mailhac, Gestionnaire
- 4 personnels d'enseignement et d'éducation :  
M. Chambon, Vincent, Delemasure, Mme Arpajou
- suppléants : M Le Goanvic, Breuil, Mmes Pujol, Maris
- 1 ATOSS : Mme Bouchet ( suppléante : Mme Guignard)
- 3 parents :  
Titulaires : Mmes Delas, Catanese, M Parra  
Suppléants : Mmes Alary, Bruchet, Larroux
- 2 élèves :
  - Titulaires : Roberto Marinhos Oliveira, : Patxi Esquiro
  - suppléants : Jules Clergue , Mathieu Maumus

En 2011/2012 il s'est réuni 2 fois, 2 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées.

En 2012/2013 il s'est réuni 7 fois, 7 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées

En 2013/2014 il s'est réuni 1 fois, 1 exclusion définitive sans sursis a été prononcée.

En 2014/2015 il s'est réuni 2 fois à la demande de Mme l'inspectrice d'Académie : pas de mesure prise car les faits ne s'étaient pas déroulés au sein du collège et le conseil de discipline n'avait pas assez d'éléments pour statuer.

En 2015 2016 il s'est réuni 2 fois : 1 exclusion définitive , 1 exclusion temporaire

En 2016/2017 il s'est réuni 5 fois 1 exclusion définitive, 4 exclusions temporaires avec mise à l'épreuve

En 2017/2018 il s'est réuni 5 fois 4 exclusions définitives 1 exclusion temporaire

## **COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE :**

Article R421-47 décret 2010-99 du 27 janvier 2010

C'est une instance qui examine et fait le bilan des actions menées au sein de l'établissement à l'initiative de tout membre de la Communauté Educative en matière de Santé et de Citoyenneté. Si certains d'entre vous veulent apporter leur concours, ils sont les bienvenus.

La présence de 2 infirmières de santé scolaire trois journées et demi par semaine et d'une assistante sociale les lundis et vendredis est un atout pour le collège.

Les actions prévues vont reprendre :

- **Information** sur les dangers d'internet 6<sup>ème</sup> (policier référent : Mme Revel)
- **Education affective et sexuelle** pour les 3<sup>ème</sup> (Mme Rodriguez)
- **Evacuation bus** dans le cadre de la prévention routière en 6<sup>ème</sup>
- **Intervention** : les mineurs et la loi : niveau 3<sup>ème</sup> par les intervenants de l'équipe mobile de sécurité du rectorat
- **Prévention** des risques liés aux addictions : ANPAA
- **Prévention** des risques auditifs : concert Peace and Love niveau 4<sup>ème</sup>
- dans le cadre de la **sensibilisation** aux enjeux du développement durable : les éco délégués et des élèves volontaires vont travailler sur la biodiversité.

Nous avons obtenu le label « éco-école » label international qu'il faut maintenant conserver

**Action solidaire** : récolte des stylos bille et/ou de crayons à papier en faveur de l'association Gers Himalaya qui œuvre pour l'éducation des enfants népalais qui ne peuvent pas payer les frais de scolarité ; pour toutes les classes : intervention de membres de l'association et rencontres himalayennes les samedi 10 et dimanche 11 novembre après midi ouvertes au public au collège salle 1

Une réunion d'information et de propositions CESC se tiendra au cours de l'année. Il est important que des représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves puissent y participer ainsi que les personnes intervenant dans l'établissement qui seraient invitées.

Le programme d'actions ainsi que le bilan seront soumis au vote en fin d'année scolaire Si de nouvelles actions devaient voir le jour, un vote du CA serait nécessaire.

Membres :

- Mme Dubord, Principale
- Mme Abidi , Principale Adjointe
- Mmes Rodriguez et Dhalluin , infirmières scolaires
- M. Renaud, chef de cuisine / M. Claude
- Mmes Larroux ,Billot,El Bouamri représentantes des parents d'élèves (suppléante : Mme Warrington)
- Professeurs : Mmes Larroche, Pujol, Decaestecker
- Suppléants : M Bouhours, Vincent, Mme Vergez

Toute personne intéressée et porteuse de projets peut y participer.

Le CESC se réunit au moins une fois par an.

1<sup>ère</sup> réunion : à priori le 7 décembre de 13h à 14h ouverte à toutes les personnes intéressées

## **LA COMMISSION DE FONDS SOCIAL COLLEGIEN**

Madame la Principale précise qu'elle comprend :

Le chef d'établissement

La gestionnaire

Une conseillère principale d'éducation : Mme Bidan ou Mme Darolles

1 représentant de la commune : Mme Aurensan

1 représentant des enseignants : Mme Maris

1 représentant des personnels ATOSS : M. Claude ( suppléant : Mme Guignard)

1 représentant des parents d'élèves : Mme Catanese ( suppléante :Mme Mouldous )

1 représentant des élèves : Patxi Esquiro

Le représentant des élèves assistera à la réunion dans la mesure où les cours ne sont pas impactés.

La commission examine les dossiers déposés auprès de Mme l'assistante sociale et détermine les montants d'aide attribués pour le paiement des frais de demi pension ou d'internat.

Cette année 118 familles ont obtenu des bourses grâce au travail du service intendance et celui de l'assistante sociale qu'il faut remercier.

### **CONSEIL PEDAGOGIQUE**

Madame la Principale rappelle la composition du conseil pédagogique qui doit être arrêtée en CA à savoir **un professeur principal par niveau et les coordonnateurs de disciplines** soit 14 enseignants, auxquels il faut ajouter le chef, l'adjoint, une CPE.

Il faut préciser que le Conseil Pédagogique est ouvert à l'ensemble des personnels enseignants qui désire apporter leur contribution

Les missions assignées : instance de réflexion pédagogique (nouveau projet d'établissement en lien avec projet académique)

### **COMMISSION EDUCATIVE**

Instituée par le décret du 24 juin 2011.

Sa composition ainsi que ses attributions sont énoncées dans l'article R.511-19-1 du décret :

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des personnels de l'établissement dont au moins un professeur et au moins un parent d'élève.

Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui devra donc être modifié puisque cet article n'y figure pas.

Je vous propose la composition ci- dessous :

Le chef d'établissement ou son représentant : président

Membres :

- Une CPE

- le professeur principal de l'élève concerné

- 2 représentants des professeurs : Mme Vergez, M Le Goanvic

(suppléants : M Chambon, Mme Larroche)

- 2 représentants des parents d'élèves : Mmes Delas et Catanese

(suppléantes : Mmes Alary et Bruchet)

- Un représentant des élèves : Roberto Marinhos Oliveira (suppléant : Patxi Esquiro )

Elle associe toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

### **Vote pour la mise en place des instances émanant du CA**

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

## **II. Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement**

### **1. La Scolarité**

#### **1 Emploi Dotation globale**

DGH : 573.75 h dont 542.50 HP et 31.25 HSA :

Choix arrêtés par l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des collèges :

**Accompagnement personnalisé** : toutes les disciplines y contribuent.

**Niveau 6<sup>ème</sup>** : 0.5h/classe attribuée au français, 0.5h/ classe en maths sur le niveau ,

**Niveau 6<sup>ème</sup>** : pour 3 divisions : mise en œuvre de l'**EIST par 2 professeurs 4H/classe**

Pour la 4<sup>ème</sup> division : 1 professeur assure les enseignements de technologie/

1 professeur les sciences physiques et 1 professeur assure la SVT,

**Pour l' accompagnement personnalisé et les EPI ( intégré aux cours) :**

**En 5<sup>ème</sup>** : Latin 0.50/division sur 1 semestre : tous les élèves bénéficient de cours de latin dans lesquels est intégré un EPI .Leur choix du latin pourra être pertinent en fin de 5<sup>ème</sup>

**En 5<sup>ème</sup>** : groupes +0.50 en technologie et SVT et sciences physiques

**En 5<sup>ème</sup>** espagnol dédoublements de groupes

**En 4<sup>ème</sup>** : création d'un groupe d'espagnol supplémentaire

**En 3<sup>ème</sup>** : +0.50 en français et en histoire/géographie, maths,

Maintien 1h chorale.

0.5 attribués aux professeurs qui participent au projet « territoire et numérique » sous la forme d'HSA

0.5 HSA à une professeure pour l'action décrochage

2 HSA pour communes différentes ajoutées à la dotation initiale

il reste 3.25 Heures qui seront transformées en HSE enseignement, compensation des professeurs à temps partiel qui effectuent 15 h alors que le temps partiel est de 14h40 et projets / actions diverses /EPI / co enseignements

La DGH a permis de mettre en place tous les enseignements obligatoires et les

#### **Enseignements de compléments :**

Les enseignements de compléments proposés au collège sont :

**Latin** dès la classe en 5<sup>ème</sup> pour tous les élèves :1h/semestre , 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sur l'année :

Effectifs 2016/2017: en 4<sup>ème</sup> : 30 élèves

en 3<sup>ème</sup> : 30 élèves

#### **Latin 2H/semaine**

Effectifs en 2017/2018 : 2 groupes de latin en 4<sup>ème</sup> : **41 élèves**  
en 3<sup>ème</sup> : **21 élèves**

Effectifs en 2018/2019 : 2 groupes de latin en 4<sup>ème</sup> : **39 élèves**  
en 3<sup>ème</sup> : **24 élèves**

#### **Grec 3h**

Effectifs 2015/2016 :3<sup>ème</sup> : 22 élèves pour 3h

Effectifs 2016/2017 3<sup>ème</sup> : 15 élèves (- 7 )

Effectifs 2017/2018 3<sup>ème</sup> : 7 élèves ( d'ou décision de 2h de cours )

En 2018/2019

Grec 2h/semaine ( grec non financé dans la DG heures prises sur la marge d'autonomie )

Effectifs 2018/2019 : 31 élèves

**Groupe bi-langue anglais/espagnol** en 6<sup>ème</sup> comprend : 30 élèves 2h de cours  
Cet enseignement est maintenu car des élèves du primaire étudient l'espagnol et doivent avoir la possibilité de poursuivre cet enseignement au collège de secteur.

Les élèves qui avaient choisi ces 2 langues poursuivent leur apprentissage en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cette année à raison de 2h50 de cours.

5<sup>ème</sup> : 22 élèves (1gr)      4<sup>ème</sup> : 14 élèves (1gr)      3<sup>ème</sup> : 31 élèves (2 gr)

### **Sections sportives :**

**La section sportive : 2H + 1IMP : rugby :** coordonnée par M Breuil : 31 élèves ,  
M Breuil assure également la coordination synthèse disciplinaire pour 1 IMP et la **section handisport** pour 1 IMP

**La section sportive football :** coordonnée par M Ader : 56 élèves : 4 heures d'enseignement dont (2h rémunérées par le club) +1 IMP . Un AED encadre aussi les élèves

La section a 30 ans cette année.

**La section sportive basket ball :** coordonnée par Mme Jouannique : 2 heures assurées par le professeur +1 IMP et 2 heures assurées par un éducateur du club : 37 élèves et un AED

***L'utilisation de la DGH est approuvée à l'unanimité des 22 votants.***

### **1.2 Fixation des règles d'organisation de l'établissement :**

Ils ont été définis afin de permettre un équilibre des trois trimestres. Professeurs et élèves ont connaissance du déroulement de l'année, sous réserve de modifications minimales.

***Le calendrier des rythmes scolaires est approuvé à l'unanimité des 21 votants.***

Il est rappelé les dates des DNB blancs.

Le positionnement de deux collèges sur la même semaine de stage d'observation en 3<sup>ème</sup> (du 17 au 21 décembre ) pose des problèmes de recherche de lieux de stage.

Il conviendra de veiller à une meilleure répartition

Le calendrier du 3<sup>ème</sup> trimestre sera précisé ultérieurement en fonction des directives de l'orientation.

Départ de Mme EL Bouamri : 21 votants

### **1.3 Journée de solidarité**

La journée de solidarité soit 7 heures de travail est due par l'ensemble des personnels, elle peut être faite le Lundi de Pentecôte ou sous une autre forme.

Madame la Principale propose la mise en oeuvre des modalités de récupération suivantes :

- personnel enseignant, d'éducation et administratif :
- travail un samedi matin pour une demi-journée portes ouvertes pour les parents et enfants de CM2 soit de 8 h 45 à 12 h15 (date sera fixée ultérieurement). Pour les lycées d'Auch : 16 mars
- 3H30 de conseils pédagogiques

Il conviendra d'accueillir les élèves de CM2 en mars/avril afin que les familles puissent se déterminer .

vote :	pour
	0 abstention
	0 contre

## ***2. La vie intérieure de l'Etablissement***

### **2.0 Bilan du cross du collège**

Le traditionnel cross du collège s'est déroulé le jeudi 11 octobre 2018 avec un temps qui est resté clément malgré quelques gouttes dans le magnifique parc du Conseil Départemental mis à notre disposition.

Tous les élèves ont effectué le parcours l'après-midi.

Le cross permet aux 100 élèves qui ont réalisé les meilleurs temps de participer au cross départemental le 21 novembre à Nogaro puis pour les équipes qualifiées au cross académique qui aura lieu à Toulouse le 12 décembre

Le Conseil Départemental et l'ensemble des personnels ont contribué à la réussite de la manifestation avec remise de médailles en présence de parents d'élèves. De grands remerciements à tous particulièrement aux élèves qui ont donné le meilleur d'eux même.

### 2.1 Animations pédagogiques Grand Auch

Dans le cadre du projet « territoire et numérique » pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, grand Auch cœur de Gascogne, Pays d'Art et d'Histoire propose des animations pédagogiques gratuites tout au long de l'année les jeudis après midi hors cours mais dans le temps scolaire.

Elles ont pour but de faire découvrir le patrimoine et de permettre aux élèves de travailler leur projet et de découvrir des lieux non accessibles en visite libre.

Approbation à l'unanimité du programme de visites

### 3. Les Finances

#### 3.0 Don FSE : régularisation 2018

Il convient de valider deux lignes budgétaires pour le voyage en Provence qui a eu lieu en mai 2018 ;

D'une part : 15€/élève : don du FSE pour 55 élèves

D'autre part : 32€/élève pour 55 élèves (actions diverses)

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre
--

#### 3.1 Subvention UPE2A

Madame l'Adjointe gestionnaire présente la subvention de 300€ allouée à l'UPE2A pour des actions diverses ( achats de matériel pédagogique )

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

La Secrétaire

Mme Bidan



La présidente



**Autre point abordé :** le problème de la lenteur du débit sur les réseaux administratifs et pédagogiques qui pénalisent fortement le travail de tous.

